BULLETIN D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA GRANDE CARIÇAIE

No 36, DECEMBRE 1996

JOURNAL des GRÈVES

Plaidoyer pour les extrêmes

Dans l'Inventaire des zones alluviales d'importance nationale, la Grande Cariçaie fait figure d'exception. En sa compagnie, on n'y trouve guère que des biotopes susceptibles d'être inondés par des cours d'eau. Sur la rive sud par contre, d'immenses surfaces de marais sont périodiquement submergées par les crues du lac, ou tout au moins souterrainement imbibées par ses eaux.

Qu'elle vienne du ciel, des petits ruisseaux, ou du lac, l'eau est un facteur essentiel pour le marais. Et les fluctuations de son niveau sont un souci permanent du gestionnaire. Il y a bientôt dix ans, nous avions consacré un numéro du Journal des Grèves à cette même question : comment les marais peuvent-ils se satisfaire de la régularisation du niveau du lac ? Depuis, de longues études ont permis une meilleure compréhension, et un dialogue s'est instauré entre les parties concernées. Nous avons au passage mieux compris la complexité du système et la rigueur des contraintes qui pèsent sur la régulation.

On a mieux mesuré aussi l'énorme banalisation que la 2ème Correction des eaux du Jura avait induite, et à quel point elle avait renforcé la nécessité d'entretenir les marais pour ne pas les perdre. Toutes ces connaissances concourent maintenant à perfectionner le système de régularisation. Jusqu'au naturaliste qui, connaissant mieux le niveau favorable au marais, à sa flore et sa faune, voudrait le voir mieux fixé.

Et les grèves nues, alors ? Celles que nous révèlent des photos d'avant 1970. Et l'inondation généreuse de la forêt alluviale ? Et le bouleversement saisonnier de cette eau qui se mélange au sol ? Ne figeons pas davantage la nature de ce pays, accommodons-nous de son dynamisme, dans la mesure où il n'est pas destructeur.

Personne ne souhaite restaurer les inondations que la 2ème Correction des eaux du Jura a permis d'éviter. Mais n'allons pas plus loin vers l'uniformité, vers la stabilité du plan d'eau. Soyons plus intelligents que les modèles sophistiqués que nous avons créés. Au lieu de se laisser anesthésier par cet outil moderne de prévision et de réglage, utilisons-le pour accompagner, en la contrôlant, l'immense respiration du lac.

M. ROLLIER, GROUPE D'ÉTUDE ET DE GESTION

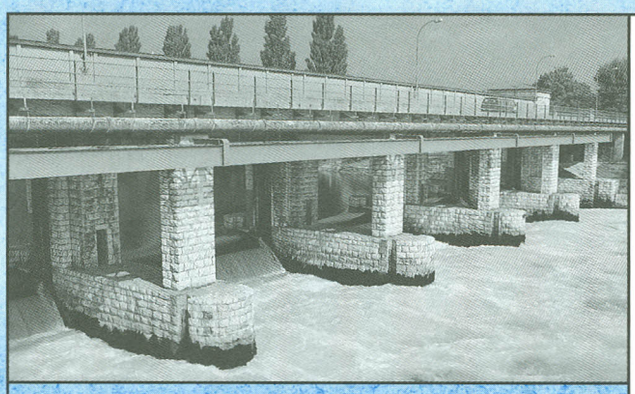

Chronique d'un lac maîtrisé

Les lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat font partie du bassin du Rhin. Ils sont étroitement liés entre eux par les canaux de la Thielle et de la Broye; par le fait aussi du partage d'un même bassin versant et d'un seul exutoire, l'Aar à Bienne.

Depuis la fin de la dernière glaciation, il y a 17'000 ans, leur histoire est mouvementée. Réunis à cette époque en un vaste plan d'eau s'étendant de la Sarraz à Soleure, à un niveau de 450 m, ils n'apparurent dans leur extension actuelle que 4000 ans plus tard, suite à l'abaissement des eaux à 429 m. Ce niveau varia encore par la suite, par le jeu d'éboulements en aval de Bienne et des divagations de l'Aar. Ces variations furent cependant plus modestes: de 427 m, à l'époque des habitats lacustres par exemple, à 432 m au milieu du siècle passé.

De 1868 à 1888, les travaux de la 1ère Correction des eaux du Jura, visant l'assainissement des plaines de l'Orbe, de la Broye et du Seeland, provoquèrent un abaissement du niveau du lac de Neuchâtel de 2.7 m. Cette nouvelle cote moyenne, 429.30 m, n'a pas été modifiée par la 2ème Correction des eaux du Jura (1965-1973). Ces travaux ont en revanche fortement réduit l'écart entre bas et hauts niveaux exceptionnels: de 3 m avant 1965, celui-ci n'est plus que de 1.5 m depuis 1974. Depuis quelques années, l'amplitude observée est même plus faible et ne dépasse pas un mètre.

Depuis la 1ère Correction des eaux du Jura, le niveau des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat est régulé artificiellement au barrage de Nidau (illustration), à la sortie du lac de Bienne. Le réglement 1980/82 de régulation des lacs subjurassiens définit les fluctuations maximales admises et le niveau idéal à atteindre mois après mois.

Ce document a en fait d'énormes implications sur tous les éléments du nouvel environnement des lacs, rives et terrains mis à sec par la 1ère Correction des eaux du Jura. Une régulation inadéquate aurait des conséquences dramatiques soit sur les activités humaines, soit sur les rives naturelles.

Face à la complexité de la problématique, le Conseil fédéral a demandé en 1983 la réalisation d'une étude des effets de la nouvelle régulation sur les domaines potentiellement sensibles: l'agriculture, les zones marécageuses riveraines, la navigation fluviale et la production hydro-électrique.

Cette étude, aujourd'hui terminée, a démontré la difficulté d'un consensus en matière de régulation des lacs subjurassiens, et a abouti à la reconduction provisoire du réglement 1980/82. Celle-ci sera accompagnée d'un deuxième volet d'études visant à préciser l'influence de la régulation actuelle sur plusieurs domaines sensibles.

L'impact de la régulation actuelle des lacs subjurassiens sur les marais riverains, leur faune et leur flore constitue une question importante à résoudre avant l'adoption d'un réglement de régulation définitif. Plusieurs de ces zones naturelles, dont la Grande Cariçaie et les réserves du bas-lac de Neuchâtel, sont en effet reconnues d'importance nationale voire internationale. Et, milieux entre terre et eau, leur alimentation hydrique revêt une importance fondamentale.

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, trois études ont tenté d'approcher cette problématique complexe. Leurs conclusions sont en demi-teintes: contrairement à ce que l'on pouvait craindre, les marais ne sont heureusement pas menacés d'assèchement, car pluies et ruisseaux offrent l'eau en abondance. Les trois espèces d'oiseaux étudiées et qui construisent leur nid près du sol ne sont pas non plus en danger d'extinction: elles peuvent compenser des nichées détruites par une montée subite des eaux et subsister même si le lac s'évertue à inonder leurs nids deux années de suite. En revanche, pour le cas des poissons, les marais ne jouent déjà plus leur rôle pour le frai, les niveaux de printemps de ces dernières années étant systématiquement trop bas. Là encore, ils peuvent trouver des milieux de substitution sur la beine lacustre. En somme, les marais se sont déjà adaptés à la régulation des niveaux en vigueur et ne courent pas de danger immédiat.

Une question fondamentale subsiste pourtant, à laquelle il n'a pas été possible de répondre, faute de moyens: quelle conséquence aura à long terme la presque disparition des bas et hauts niveaux exceptionnels sur la richesse des zones naturelles ? Doit-on s'attendre un jour à une réduction dramatique de la diversité ou l'entretien pourra-t-il compenser la perte de cette dynamique vitale que créaient crues et décrues ?

Espérons que des réponses seront apportées dans le complément d'étude sur l'impact du réglement 1980/82.

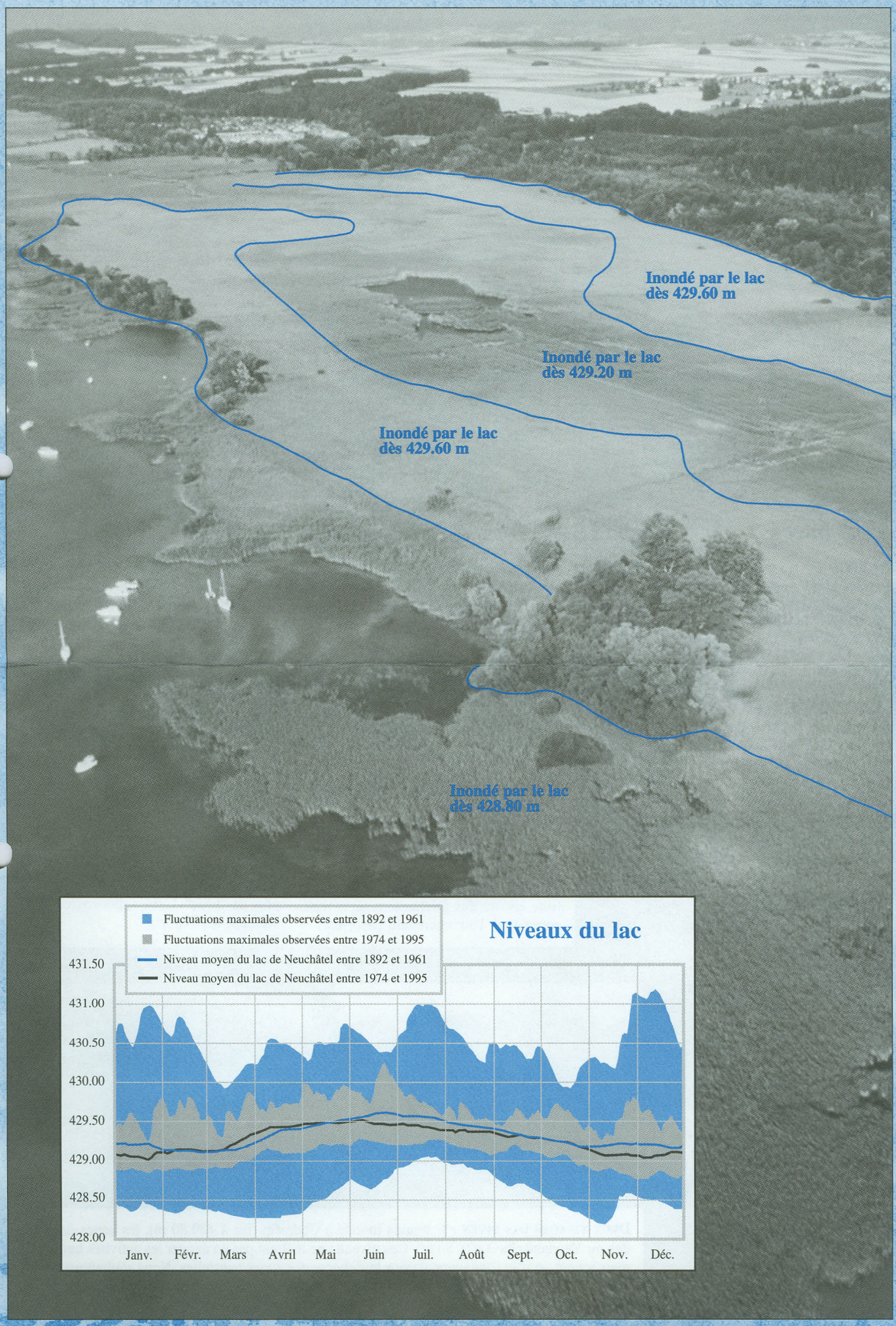
Inondé par le lac
dès 429.60 m
Inondé par le lac
dès 429.20 m
Inondé par le lac
dès 429.60 m
Inondé par le lac
dès 428.80 m

Niveaux du lac
Fluctuations maximales observées entre 1892 et 1961
Fluctuations maximales observées entre 1974 et 1995
Niveau moyen du lac de Neuchâtel entre 1892 et 1961
Niveau moyen du lac de Neuchâtel entre 1974 et 1995
431.50
431.00
430.50
430.00
429.50
429.00
428.50
428.00
Janv.
Févr.
Mars
Avril
Mai
Juin
Juil.
Août
Sept.
Oct.
Nov.
Déc.

1931 *Une année mouillée. Le lac s'éprend de grands espaces et dépasse durant 7 mois la cote de 429.80 m. Les cabanons des forêts de dune paraissent chercher le sec sur leurs pilotis. Les marais, désormais désertés par bruants et locustelles, s'abandonnent aux amours des brochets.*

1949 *Après une faible crue en mars, le lac se retire, début août. De vastes étendues de sable nu frémissent aux appels des bécasseaux et des chevaliers, en transit d'Islande. Vasières et grèves saupoudrées du duvet blanc des graines de roseau pouponnent de futures roselières. La littorelle refleurit pour la première fois depuis 1947.*

1987 *Depuis 13 ans, les inondations se font rares. Les grèves nues ont disparu. Le lac paraît enfin domestiqué, mais s'offre un petit caprice: 13 jours de folie au-delà d'une cote désormais mythique, 430 m.*

Crues et décrues, pulsions de vie

REDACTION : *C. Le Nédic*
REALISATION : *F. Rollier*
L. Brunner
PHOTO : *B. Renevey*

GRANDE CARIÇAIE GROUPE D'ETUDE ET DE GESTION

Champ-Pittet
1400 Cheseaux-Noréaz

Téléphone et fax sont eux aussi soumis à certaines fluctuations.
Nos nouveaux numéros :
Tél. 024 / 425 18 88
Fax. 024 / 426 93 40

Le Journal des Grèves est tiré à 4'200 exemplaires et adressé gratuitement à ses lecteurs.

Les zones marécageuses des bords des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat sont à l'étroit, coincées entre les exigences de rendement des plaines maraîchères, la navigation sur l'Aar ou encore les niveaux des estacades dans les ports.

L'eau, libre durant des siècles et source de leur richesse, est aujourd'hui étroitement surveillée et seuls de très rares "accidents", bas ou hauts niveaux, rompent encore la monotonie de la régulation actuelle. Ces vastes zones naturelles, reconnues d'importance internationale, sont malheureusement, à l'image de beaucoup d'autres espaces sauvages en Suisse, trop étroitement entourées d'activités humaines pour que l'on puisse imaginer laisser libre cours aux phénomènes naturels.

Par chance, la régulation actuelle ne met pas en danger la survie même des marais. Les niveaux moyens observés ces dernières années sont faibles, mais suffisants. De plus, pluies ou ruisseaux, offrent un complément appréciable. Le réglement 1980/82 tolère même des cotes extrêmes de 428.70 m et 430.50 m, entre lesquelles les activités humaines ne sont pas menacées.

Pourtant, ces niveaux n'ont jamais été atteints depuis la 2ème Correction des eaux du Jura. On observe même ces dernières années une diminution plus forte encore des fluctuations de niveau, comme si l'on cherchait désormais à rejoindre année après année la courbe idéale de régulation du réglement 1980/82.

Cette situation est inquiétante parce qu'en stabilisant toujours plus les lacs, on prive les zones naturelles d'un facteur écologique vital, indispensable à leur richesse.

Bien sûr, crues ou décrues sont autant de drames pour les habitants des marais, mais, adaptés à leur lieu d'existence, ceux-ci supportent ces "accidents". Bien sûr aussi, l'entretien permet de compenser en partie l'enfermement du lac dans sa cage de normes de niveaux; le fauchage permet de lutter contre l'atterrissement et l'embroussaillement, le creusage d'étangs redonne vie aux plans d'eau asséchés, la construction d'îles artificielles recrée les conditions favorables à la nidication ou à l'arrêt des oiseaux en migration.

Pourtant, d'autres espèces régressent, elles qui, habituées à un milieu changeant, n'y trouvent plus que monotonie. Espérons qu'elles ne soient pas plus nombreuses à l'avenir et qu'un mode d'entretien adéquat pourra être mis au point pour leur conservation.

Espérons enfin que la régulation des lacs subjurassiens puisse dans le futur s'exercer, dans le respect de la marge de tolérance actuelle, avec un peu plus de "folie". Cette folie, source de la vie dans les marais.

DEUX VISAGES DES RIVES : le marais inondé à Cudrefin (lac à 429.80 m), les bancs de sable devant Yvonand (lac à 428.80 m). Ces niveaux ne mettent pas en danger les activités humaines mais jouent un rôle fondamental pour la richesse des zones naturelles. Nous souhaitons que la régulation des lacs en tienne mieux compte à l'avenir et qu'elle favorise de temps en temps hauts et bas niveaux, lorsque les conditions climatiques s'y prêtent.

Annoncez les rectifications d'adresses selon A1, No 552 - PP 1400 Yverdon 3